

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 décembre 2025	N° 2025-640

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PEScina à partir 16h32
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1112969-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025
--

	Conseil du 5 décembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2025-640

LE BOUSCAT - Végétalisation des cours d'école Maternelle du Centre et Maternelle Chenille Verte - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville du Bouscat souhaite végétaliser ses cours d'école et ainsi créer un îlot de fraîcheur et de biodiversité dans le tissu urbain.

La participation financière est octroyée pour les travaux de végétalisation des cours d'école maternelles de Chenille Verte et maternelle du Centre

1. LE CONTEXTE

La Ville souhaite faire de ses bâtiments scolaires, et en particulier des espaces de cours de récréation, des piliers à la base de la transition écologique de sa commune et ainsi améliorer le bien-être des usagers des écoles, en particulier des enfants. Il s'agit de renforcer la place des végétaux afin de bénéficier d'espaces rafraichis, favorisant le développement d'une biodiversité et l'écoulement des eaux avec des sols désimperméabilisés, et de penser ces espaces pour qu'ils soient des supports pédagogiques multipliant les découvertes et les apprentissages, également pour les enfants avec des besoins spécifiques.

Le projet de végétalisation des cours des écoles maternelles de Chenille Verte et du Centre s'inscrit également dans un projet global sur la commune de création de continuités végétalisées et désimperméabilisées.

2. TRAVAUX PROJETES

La Mairie du Bouscat prévoit le réaménagement des cours d'école maternelles de Chenille Verte pour une surface de 1 110 m² et maternelle du Centre pour une surface d'environ 800 m² afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur, désimperméabiliser les sols, végétaliser la cour, créer des espaces pédagogiques et d'apprentissage multiples, adaptés à tous les enfants dont ceux avec des besoins spécifiques.

3. LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget prévisionnel total dédié aux travaux a été évalué à 300 000 € HT. (annexe n°1)

Conformément au règlement d'intervention nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. La commune sollicite Bordeaux Métropole à hauteur de **150 000 € net**.

BUDGET GLOBAL 2025 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Sondage géotechnique	300 000,00	Commune du Bouscat	150 000,00
Décaissement et préparation du sol		Bordeaux Métropole	150 000,00
Fosse de plantation			
Plantation d'arbres			
Platelage bois Garde corps			
Mobilier biodiversité			
TOTAL GENERAL HT	300000,00		300000,00

4. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole à la ville du Bouscat pour l'année 2025 s'élève donc à **150 000 €**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération municipale du 21 décembre 2023 approuvant le contrat de co-développement 2027 et autorisant le Maire ou son représentant à signer contrat et tout document afférent à son exécution avec le Président de Bordeaux Métropole,

VU le dossier de demande d'aide du 5 mai 2025 présenté par la ville du Bouscat,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune du Bouscat, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville (fiche du contrat de codéveloppement n° C060483 Avenant 2024 : modification),

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif à la végétalisation des cours d'écoles d'un montant global de 150 000 € à la commune du Bouscat,

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune du Bouscat la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération,

Article 3 : d'imputer le fonds de concours sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------